

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Présences : M. René Pelletier, maire
M. Pierre Lalonde, conseiller, siège no 2
M. Olivier Grenier, conseiller, siège no 3
Mme Annie Vincent, conseillère, siège no 4
M. Michel Brien, conseiller, siège no 5
M. Adrien Steudler, conseiller, siège no 6

Absence : M. Denis Bruneau, conseiller, siège no 1

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2011 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine

Séance
extraordinaire
Du 11 juillet
2011

OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19h par René Pelletier, maire de Racine.
André Courtemanche, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire

1) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Résolution pour changer le nom de l'acheteur et prix du mètre carré à 0.764\$ dans le dossier de vente de terrain au parc industriel voir résolutions 2010-12-417 et 2010-09-261 ;
- 2) Résolution pour nommer des inspecteurs adjoints pour le dossier caractérisation des bandes riveraines des lacs par le Groupe RAPPEL ;
- 3) Résolution pour l'adoption du mémoire concernant l'annexion ;
- 4) Résolution pour le programme TECQ 2010-2015 concernant les travaux de rechargement de produits bitumineux (asphalte) sur une section du chemin Grande Ligne ;
- 5) Période de questions

2011-07-241
Adoption de
l'ordre du jour

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier,

il est proposé par Adrien Steudler
et unanimement résolu

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2011-07-242
Résolution pour
changer le nom de
l'acheteur et prix du
mètre carré à 0.764\$
dans le dossier de
vente de terrain au
parc industriel voir
résolutions 2010-12-
417 et 2010-09-261 ;

2) Résolution pour changer le nom de l'acheteur et prix du mètre carré à 0.764\$ dans le dossier de vente de terrain au parc industriel voir résolutions 2010-12-417 et 2010-09-261 ;

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution 2010-09-281 le conseil avait approuvé un coût de .08 ¢ le pied carré pour la vente de terrain au parc industriel à Camions Denis Lefebvre inc;

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution 2010-11-377 le conseil avait approuvé un coût de 0.0861 ¢ le mètre carré pour la vente de terrain au parc industriel à Carrières Daniel Fontaine inc;

CONSIDÉRANT QUE lors de la signature des promesses d'achat, une erreur s'est glissée et il a été entendu un prix de 0.764 le mètre carré ;

il est proposé par Michel Brien
et unanimement résolu

Que le conseil autorise que la municipalité vende les terrains à Excavation Wendover Inc. Lefebvre inc. (lot 4 703 793) et Carrières Daniel Fontaine inc. (lot 4 621 399) au prix de 0.764 \$ le mètre carré au lieu de 0.0861 \$ le mètre carré, même si ce prix est en dessous du prix approuvé.

Que pour le contrat d'Excavation Wendover Inc. la superficie du lot 4 703 793 est de 5 274,9 m.c. x 0,764 \$ = 4 030,02 \$.

Que pour le contrat de Carrière Daniel Fontaine inc., la superficie du lot 4 621 399 est de 6 713,4 m.c. x 0,764 \$ = 5 129,04 \$

Que M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche soient autorisés à signer tous documents relatifs aux dites ventes.

3) Résolution pour nommer des inspecteurs adjoints pour le dossier caractérisation des bandes riveraines des lacs par le Groupe RAPPEL ;

2011-07-243
Résolution pour nommer des inspecteurs adjoints pour le dossier caractérisation des bandes riveraines des lacs par le Groupe RAPPEL ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de service pour effectuer la caractérisation des propriétés riveraines sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU' au terme de cette caractérisation, la municipalité aura en sa possession une base de données complète concernant l'état de la végétation présente sur l'ensemble des propriétés riveraines de ses lacs;

CONSIDÉRANT QUE cette base de données se veut un outil informatique essentiel destiné à l'inspecteur municipal qui visera à faire le portrait du couvert végétal des terrains, à identifier les problématiques et contribuera par conséquent à faciliter le suivi de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE RAPPEL formulera des recommandations spécifiques aux riverains afin de les guider dans l'amélioration de l'état de leur rive ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer les personnes responsables de la firme Rappel comme inspecteur-adjoint pour leur donner l'accès aux terrains privés du territoire concerné ;

il est proposé par Annie Vincent
et unanimement résolu

De nommer les personnes suivantes comme inspecteur-adjoint soit :

Jean-François Martel, M. Sc. Eau
237, chemin Bice,
Orford, J1X 6X4

Alexandre Guérin, Géographe, M. Sc. Eau
1230-1, rue St-Denis
Sherbrooke, J1K 2T2

Édith Berthiaume, Biologiste
2565, rue Bonin
Sherbrooke, J1K 1C7

Catherine Houle, Horticultrice
175, rue Ponton

Sherbrooke, J1C 0S5

Gabrielle Fortin, Biologiste

2500, Boul. de l'Université
Sherbrooke, J1K 2R1

Jonathan Poliquin, Technicien en écologie

486-4, rue Québec
Sherbrooke, J1H 3L8

Pour effectuer la caractérisation des propriétés riveraines sur son territoire.

4) Résolution pour l'adoption du mémoire concernant l'annexion ;

Reporté à une date ultérieure.

5) Résolution pour le programme TECQ 2010-2015 concernant les travaux de rechargement de produits bitumineux (asphalte) sur une section du chemin Grande Ligne ;

2011-07-244
Résolution pour le
programme TECQ
2010-2015
concernant les
travaux de
rechargement de
produits bitumineux
(asphalte) sur une
section du chemin
Grande Ligne ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

il est proposé par Annie Vincent
et unanimement résolu

Que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligé ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

- La municipalité demande la contribution gouvernementale dans le but de faire du recouvrement de produits bitumineux (asphalte) dans le secteur sur le chemin Grande Ligne sur une distance de 1,575 mètres.

6) Période de questions

Tous les citoyens présents ont pu poser leurs questions et ont reçu une réponse.

7) Levée de la séance

La présente séance est levée à 19h20 sur proposition unanime de Olivier Grenier, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

M. René Pelletier
maire

M. André Courtemanche
directeur général et secrétaire-trésorier
